PROTOCOLE D'OUVERTURE

ET

HEURES D'AUDIENCE

AUDIENCE DU 6 OCTOBRE 2020

DOSSIERS R-4103-2019 ET R-4107-2019

Demandes de révision d'Hydro-Québec par sa direction principale — Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (Le Coordonnateur) et de RTA de la décision D-2019-101 rendue le 23 août 2019 dans le dossier R-3996-2016

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : Me Louise Rozon (Présidente de la formation), de même que M. François Émond et M. Jocelin Dumas

L'avocate de la Régie est Me Hélène Barriault	
---	--

Les demanderesses en révision sont :

Dans le dossier 4103-2019

 Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur)
Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Jean-Olivier Tremblay

Dans le dossier 4107-2019

Rio Tinto Alcan (RTA)
Représentée par Me Pierre Grenier

Les **intervenants** sont :

Dans le dossier 4103-2019

• Rio Tinto Alcan (RTA) Représentée par Me Pierre Grenier

Dans le dossier 4107-2019 :

 Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur)
Représentée par Me Éric Dunberry et Me Jean-Olivier Tremblay

Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Heure du début : 9 h 01

Fin de l'audience : 16 h 18